

La coopération au cœur de la Méditerranée



Conserver & Valoriser
LE PATRIMOINE INSULAIRE

SOMMAIRE

Livre blanc pour conserver et valoriser le patrimoine insulaire

Sigles et acronymes	4
Introduction	5
Le projet ISOS	7
La démarche de labellisation de SMILO	7
Qualité et durabilité	10
La quête de qualité	11
Durabilité et patrimoine	13
En toile de fond, l'indispensable maîtrise de la charge touristique	13
Le patrimoine bâti	15
Le contexte	17
Les principaux problèmes rencontrés dans la protection et la valorisation du patrimoine bâti	17
Les principaux enjeux et les perspectives d'avenir	19
Le patrimoine naturel des îles	23
Le contexte	25
Les principaux enjeux et les perspectives d'avenir	27
Trois enjeux communs aux formes insulaires de patrimoine	35
Conclusion	41
Recommandations prioritaires	45
Recommandations à l'attention des décideurs politiques européens et nationaux	47
Recommandations à l'attention des bailleurs de fonds	49
Recommandations à l'attention des chercheurs, entreprises et start-up innovantes	50
Recommandations à l'attention des acteurs locaux des îles	51
Annexe : les critères « Patrimoine mondial » de l'UNESCO	55
Bibliographie & iconographie	57



Sigles et acronymes

Sigle	Développé
ASLA	Association américaine des architectes paysagistes
BIP	Bateaux d'intérêts patrimoniaux
CMP	Conservatoire méditerranéen partagé
COPAINS	Collections patrimoine insertion
CPIE	Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
DGF	Dotation globale de fonctionnement
EEE	Espèces exotiques envahissantes
FFEM	Fonds français pour l'environnement mondial
GLISPA	Global island partnership (Partenariat mondial des îles)
Interreg	Programme européen de coopération inter-régionale
ISO	Organisation mondiale des normes (International standard organization)
ISOS	Isole sostenibile
MedINA	Mediterranean institute for nature and anthropos
MTES	Ministère de la transition énergétique et solidaire
ODD	Objectifs du développement durable
PLU	Plan local d'urbanisme
PNPC	Parc national de Port-Cros
PPP	Partenariat public-privé
SMILO	Small island organization
UNESCO	United Nations education, science and culture organization
ZNIEFF	Zone naturelle d'intérêts floristique et faunistique

Citation du document

Livre blanc « Conserver et valoriser le patrimoine insulaire », projet Interreg France – Italie Maritime 2014-2020 « ISOS » (CUP n°: I46J17000050007), 2020.

Rédaction du document

A la mémoire de Jean-Roger Mercier

Ce Livre Blanc a été développé dans le cadre du projet « ISOLE Sostenibili : Réseau d'îles pour le développement durable et la préservation des Patrimoines » (ISOS), soutenu par le programme Interreg France – Italie Maritime 2014-2020 (CUP n° : I46J17000050007), concomitamment au Livre Blanc « Vers une île Zéro impact ».

Ces documents ont été élaborés sous la coordination du Département du Var, en tant que Chef de file du projet, du Conservatoire du littoral et de l'association SMILO, et avec l'appui de Laurent BOUTOT du Cabinet ORÉADE-BRÈCHE.

Ils visent à dresser un état des lieux sur les besoins spécifiques aux petites îles souhaitant renforcer la prise en compte des enjeux environnementaux et patrimoniaux dans leur gestion, et de formuler des recommandations spécifiques aux décideurs, bailleurs de fonds, entreprises, chercheurs et acteurs locaux (nationaux, européens et internationaux) afin de faire évoluer les pratiques et tendre vers la durabilité de leurs territoires.

Ces livres blancs ont été conçus sur la base des réflexions et travaux engagés depuis 2015 dans le cadre du programme SMILO et du projet ISOS (ateliers techniques, fiches de bonnes pratiques, ...). Des échanges sur les recommandations formulées pour chacun des publics-cibles ont pu être effectués avec les représentants des îles ISOS/SMILO, à l'occasion d'une session de travail spécifique lors de la Conférence annuelle SMILO de Porquerolles en 2019.

Les traductions des livres blancs en italien et en anglais ont été réalisées à partir de la version française.

Mise en page réalisée par le Département du Var



INTRODUCTION





Le projet ISOS

Le projet Isole Sostenibili (ISOS), a pour objectif d'encourager des démarches territoriales intégrées pour la préservation des ressources et la mise en valeur conjointe des patrimoines naturels et culturels des petites îles. Il est cofinancé par le programme Interreg France – Italie Maritime 2014-2020.

Les petites îles sont des territoires singuliers, dont les patrimoines sont uniques. Dans le bassin méditerranéen, confrontées à une forte fréquentation touristique, et soumises, plus que tout autre, aux changements globaux (aléas climatiques, dégradation des paysages et des habitats, pollution, surexploitation, etc.), elles sont aujourd'hui menacées. Si elles partagent des défis communs au niveau international, elles partagent aussi des solutions : ce sont de formidables laboratoires d'innovations techniques et sociales qui méritent d'être capitalisées, valorisées et partagées.

Aussi, le projet ISOS entend créer un réseau d'îles françaises et italiennes pilotes qui s'engagent pour préserver durablement leurs richesses. Ces échanges d'expériences fédéreront les différents acteurs impliqués dans la protection des îles autour d'objectifs communs et les accompagneront vers des solutions innovantes en matière de gestion des ressources (eau, énergie, déchets), de préservation et de valorisation des patrimoines naturels (paysages et biodiversité) et culturels (matériel et immatériel).

La conduite d'ateliers techniques, de conférences, la mobilisation d'experts sur le terrain, les échanges entre pairs et les investissements locaux permettront de co-construire des stratégies

durables de protection de ces micro-territoires, au bénéfice des populations insulaires.

Le projet ISOS appuie l'association SMILO (Small Island Organisation), partenaire du GLISPA (Global Islands Partnership), le Partenariat mondial des îles, un acteur majeur, notamment au sein du groupe des « Petites îles » dans les négociations suivant la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat. Des fondations ou autres financeurs publics sont associés, dont le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM), la Fondation Prince Albert II de Monaco, ou encore le Ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES).

La démarche de labellisation de SMILO

Le programme « Petites îles durables », initié par le Conservatoire du Littoral (France) et porté aujourd'hui par l'association SMILO, vise à accompagner les territoires insulaires de moins de 150 km² vers une gestion durable de leur territoire.

Autour d'une gouvernance partagée, l'approche SMILO vise à garantir le bon état écologique et environnemental d'une île, propice à son développement humain. Elle soutient la gestion intégrée des territoires insulaires dans les thématiques eau & assainissement, déchets, énergie, biodiversité, paysages et patrimoines. Les dynamiques locales et les pratiques durables sont reconnues par l'obtention du label international « Île Durable ». Cette démarche est un processus d'amélioration du développement durable d'un territoire, et chaque île candidate doit suivre les étapes suivantes :

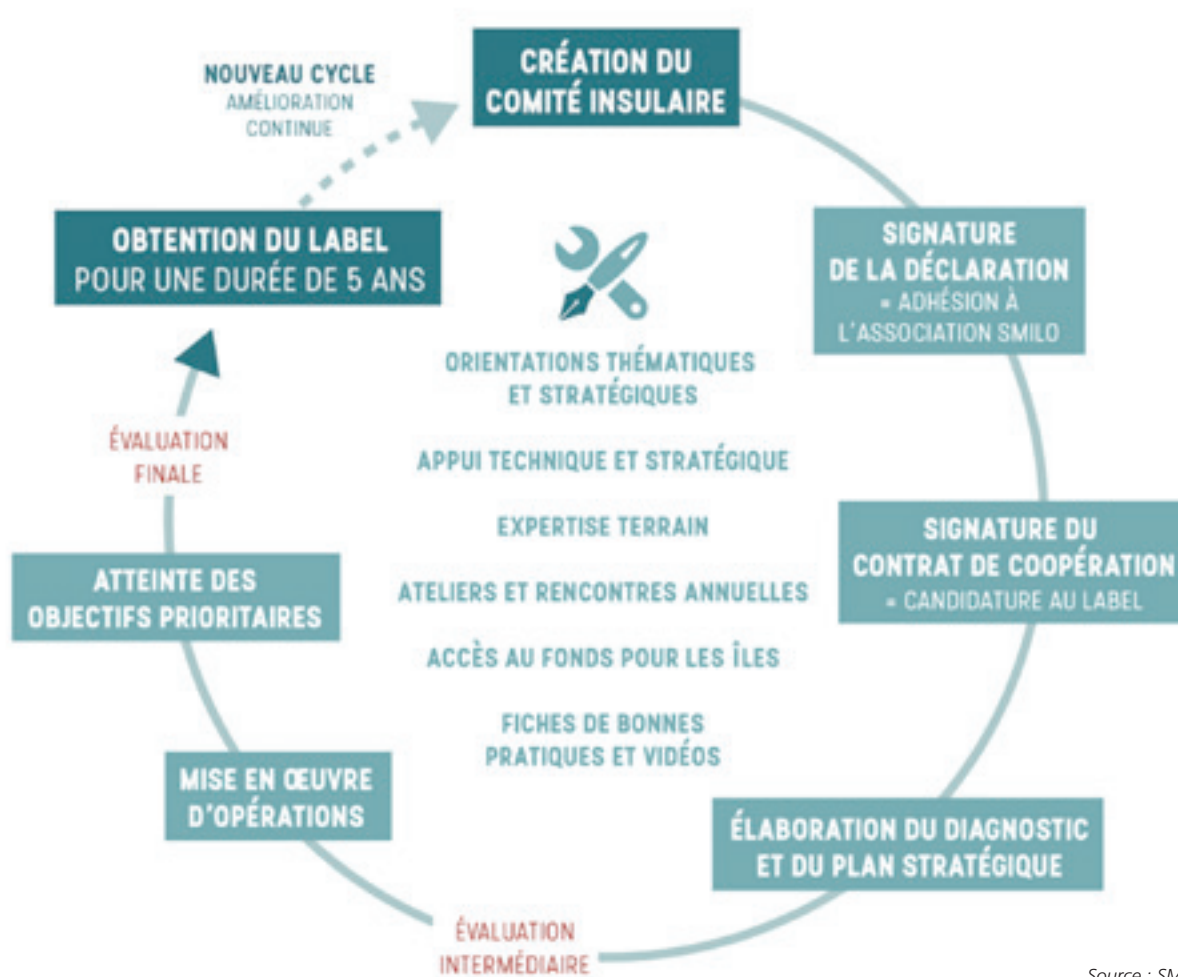
- Mettre en place une gouvernance partagée et structurée autour d'un Comité insulaire ;
- Conduire de manière collective le diagnostic territorial de l'île d'après la méthodologie élaborée par l'association SMILO ;

- Élaborer et valider de façon collégiale le plan stratégique de l'île;
- Sur la base de ce plan stratégique, mettre en œuvre des opérations lui permettant d'atteindre ces objectifs prioritaires, afin d'améliorer sa durabilité et obtenir le label Ile Durable ;
- Contribuer activement à la vie du réseau international SMILO.

Depuis 2018, plusieurs îles (dont 4 îles pilotes ISOS : **Porquerolles**, **Saint Honorat**, **Sainte Marguerite** et **Tavolara**) se sont vu décerner une reconnaissance Label in progress, ainsi que des prix sectoriels reconnaissant les efforts fournis concernant les thématiques eau, déchets, énergie, paysage et biodiversité.



LE PROCESSUS DE LABELLISATION SMILO



Source : SMILO

COMPOSITION DU COMITÉ INSULAIRE DE SMILO

Le Comité Insulaire, clef de voûte de la labélisation SMILO, réunit les principaux acteurs de l'île et planifie le développement durable de leur milieu - terrestre et marin -, autour d'une vision commune et partagée.

C'est l'**organe de liaison permanent** avec le Secrétariat de l'association SMILO.

Le Comité est composé à minima :

- D'un représentant d'une institution publique locale ;
- De représentant(s) des communautés locales ;
- D'un représentant d'une association implantée localement ;
- D'un représentant de gestionnaires du territoire et/ou de gestionnaires d'aires protégées si applicable ;
- D'un représentant des principales filières économiques de l'île (agriculture, pêche, structures hôtelières et de restauration, artisanat...).

Source : SMILO



Les principes stratégiques SMILO qui constituent un socle commun permettant une vision partagée de l'avenir des territoires insulaires membres du réseau SMILO sont déclinés en orientations stratégiques et en orientation thématiques¹.

Le programme SMILO regroupe des nano-îles et îles d'une surface significative, îles inhabitées et îles relativement fortement habitées, propriétés d'État et propriétés privées, terres arables/pâturables et terres arides, îles seules ou îles faisant partie d'un archipel, etc.

Cette hétérogénéité et cette diversité sont fondamentaux pour la richesse du réseau SMILO.

La fréquentation touristique annuelle correspond à la valeur moyenne actuelle. Ce tableau fait bien ressortir l'écart très conséquent entre les îles désertes ou quasi-désertes comme **Lavezzi, Asinara et Tavolara** et les équivalentes gros villages de San Pietro et Maddalena (6 300 habitants), ainsi qu'entre les îles « à fréquentation touristique moyenne » comme **Port-Cros** et **Capraia** d'une part et les îles « à très forte

¹ http://www.smilo-program.org/images/2-Label/principe_strat%C3%A9giques/A_PRINCIPES_STRATEGIQUES.pdf

QUELQUES CARACTÉRISTIQUES SOCIOGÉOGRAPHIQUES DES TERRITOIRES ISOS

Pays/territoire	Superficie terrestre (km ²)	Habitants permanents	Touristes/an
France			
Îles Lavezzi	0,6	0	250 000
Île Sainte-Marguerite	2,1	15	300 000
Ile de Saint Honorat	0,4	20	105 000
Îles de Port-Cros	7	30	30 000
Île de Porquerolles	12,5	200	1 000 000
Île du Levant	9	80	55 000
Italie			
Île Asinara	51	1	80 000
Île de Capraia	19,0	250	30 000
Île de Palmaria	6,5	28	77 000
Île de Maddalena	52,0	11 045	170 000
Île de Tavolara	5	20	72 000

Sources : ISOS et Wikipedia (2019) - ISTAT (Janvier 2020)

fréquentation touristique » comme **Porquerolles** ou les îles **Lavezzi** d'autre part. La situation des îles entre elles varie également en fonction d'autres paramètres : lien avec le continent, distance de celui-ci, influence d'une métropole voisine (comme par exemple Cannes, avec ses 74 000 habitants à l'année, son festival et sa forte fréquentation estivale).

Qualité et durabilité

Le projet ISOS est centré sur la notion de qualité et de durabilité.

Les petites îles sur lesquelles le projet ISOS porte font la preuve de leur attractivité pour les habitants comme pour les touristes, liée à la qualité de leurs

milieux et de leur patrimoine. Le plus souvent, ce sont des territoires que l'on désire visiter ou dans lesquels on désire habiter. Il est donc fondamental de viser à conserver cette qualité des systèmes insulaires en évitant de « tuer la poule aux œufs d'or », en particulier par excès de fréquentation touristique.

La durabilité est l'objet même de ce projet trans-frontalier, objet ambitieux et réclamant du volontarisme, face à de nombreuses pressions et de nombreux défis auxquels est en train de graduellement s'ajouter le dérèglement climatique et ses effets sur terre comme en mer, ainsi que la pollution de la Méditerranée.

Le présent livre blanc se focalise sur le **patrimoine insulaire**.



La notion de patrimoine

La notion de **patrimoine commun** a fait son apparition sur la scène internationale dans la seconde moitié du 20^{ème} siècle, et notamment en Europe après la Deuxième Guerre mondiale. L'essence de la notion de patrimoine commun réside dans l'impératif de sa préservation à des fins de **transmission aux générations futures** afin que celles-ci disposent d'un ensemble de « biens » qu'elles seront libres d'utiliser en fonction de leurs propres choix (ce qui ne signifie pas sans contraintes).

À partir des années 1960, la notion de patrimoine s'enrichit et intègre progressivement :

- Le patrimoine naturel : sites naturels, paysages, parcs naturels nationaux et régionaux, réserves naturelles...
- Le patrimoine culturel matériel (voir points suivants) et immatériel (traditions vivantes, patrimoine oral, arts du spectacle, pratiques sociales et rituels, savoir-faire lié à l'artisanat traditionnel, etc.),
- Le patrimoine archéologique : sites mégalithiques, romains, grecs, patrimoine subaquatique...
- Le patrimoine rural et agricole : canaux d'irrigation, lavoirs, fours à pain, restanques...
- Le patrimoine industriel, scientifique et technique : bâtiments et sites industriels, anciennes mines...
- Le patrimoine maritime et fluvial : navires à voile, phares, ensembles portuaires, fortifications, écluses, ponts anciens...

Source : Actes Ateliers techniques ISOS, Cannes, décembre 2018

La quête de qualité

Comment définir la qualité dans le patrimoine insulaire, bâti et naturel ? Cette question s'est posée depuis longtemps et en particulier depuis que les nations se sont unies pour élaborer et ratifier la « Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel », le 16 novembre 1972, près de 20 ans avant la création, par la Commission Brundtland, du concept de développement durable.

La notion de patrimoine d'exception méritant une protection est définie dans le cadre de cette Convention. L'UNESCO a adopté et applique une série de critères² pour la sélection, très convoitée, d'un territoire, d'un produit, ou d'une tradition, méritant le classement « Patrimoine mondial ».



² Voir annexe p55

Critères « Patrimoine mondial » de l'UNESCO les plus en lien avec le contexte des petites îles

- Témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages ;
- Apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue ;
- Offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une période ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine ;
- Être un exemple éminent d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer, qui soit représentatif d'une culture (ou de cultures), ou de l'interaction humaine avec l'environnement, spécialement quand celui-ci est d'une mutation irréversible ;
- Être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification locale/régionale ;
- Être des exemples éminemment représentatifs de processus écologiques et biologiques en cours dans l'évolution et le développement des écosystèmes et communautés de plantes et d'animaux terrestres, aquatiques, côtiers et marins ;
- Contenir les habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation in situ de la diversité biologique, y compris ceux où survivent des espèces menacées ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation.
- [...]

Source : Site de l'UNESCO - <https://whc.unesco.org/fr/criteres/>



Au niveau académique comme au niveau des décideurs, de nombreuses recherches ont été menées sur la notion de qualité du patrimoine bâti et naturel. Par exemple, l'Australie décrit le patrimoine matériel comme un lieu « *qui a une définition large et peut inclure des caractéristiques naturelles comme culturelles. Ce lieu peut être étendu ou d'une envergure réduite. Ce peut être*

un mémorial, un arbre, un bâtiment individuel, un groupe de bâtiments, l'emplacement d'un événement historique, une zone urbaine ou un bourg, un paysage culturel, un jardin, une usine, une épave de navire, un site incluant des ruines, une architecture artisanale de pierres, une route ou un itinéraire, une place publique populaire, un site porteur de connections ».

Durabilité & patrimoine

Dans sa « *Déclaration pour le développement durable des petites îles* », le programme SMILO met en avant, dès le départ, son attention au patrimoine : « *En tant qu'acteurs impliqués dans la gestion des petites îles, nous sommes conscients de la singularité et de la valeur des îles, en termes de patrimoines (naturels, historiques, culturels ou paysagers ; matériels ou immatériels), et de leur intérêt pour le développement d'activités socio-économiques respectueuses et compatibles avec les enjeux environnementaux.* ». Puis « *Nous partageons une vision reconnaissant la nécessité d'initier et de poursuivre, sur ces territoires, une démarche de développement durable fondée sur la déclaration de Rio+20, les objectifs d'Aichi et son programme de travail sur la biodiversité insulaire, et les principes de la gestion intégrée des zones côtières et des Conventions des Mers Régionales, caractérisée par la gestion équilibrée du territoire, la préservation et la valorisation des patrimoines* ».

La durabilité, elle, est prise ici dans son sens scientifique et originel: la recherche d'un mode de développement permettant de satisfaire les besoins des générations actuelles sans hypothéquer les chances, pour les générations futures, de satisfaire les leurs. Depuis cette définition de Brundtland, datant de plus de trente ans, un consensus s'est formé depuis autour de la néces-

sité de prendre en compte l'équité sociale (« *ne laisser personne à la traîne* » comme l'expriment les Nations-Unies dans l'Agenda 2030), ainsi que de promouvoir une approche souple de cette conservation de la nature, permettant notamment un niveau minimum de substituabilité entre les ressources. Dans une île, surtout si elle est suffisamment éloignée d'un continent pour que les échanges physiques soient peu fréquents, le développement durable, est tout simplement celui qui permet la survie du système fermé que constitue cette île.

La durabilité des actions lancées dans les petites îles du projet ISOS est un souci constant, commun à toutes les problématiques (patrimoine, mais aussi eau-énergie-déchets).

En toile de fond, l'indispensable maîtrise de la charge touristique

On trouvera ce souci de la détermination de la capacité de charge touristique et de la gestion de cette charge, de manière récurrente, dans les analyses, conclusions et recommandations du présent Livre blanc. Le tourisme, mal géré, produit graduellement des excès qui dégradent la qualité des espaces et des biens attirant ces mêmes visiteurs. Il faut donc, pour les acteurs





des îles, privés comme publics, juger de manière dynamique de la capacité de charge acceptable et compatible avec la conservation à long terme. Des études et recherches universitaires se focalisent désormais, non seulement sur les aspects scientifiques, parfois complexes, de la détermination de capacité de charge touristique maximale, mais aussi sur la traduction des résultats de ce travail analytique en termes de droit public.

Le protocole Méditerranéen relatif à la Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) de 2008 marque la reconnaissance juridique de la notion de capacité de charge. Pour ces États et leurs administrations, la considération de cette notion permet de contrôler les pressions exercées sur la zone côtière et d'en fixer les limites. Cela constitue un nouveau levier pour l'administration publique des zones côtières, dans une logique volontariste

de maîtrise de la frange côtière en transformation. Bien que leurs sorts soient intimement liés, les patrimoines bâti et naturel seront présentés de manière séparée ci-après, avec leurs problématiques, pistes de solutions et enjeux propres, puis seront abordés leurs enjeux communs, et enfin, seront synthétisées les conclusions et recommandations touchant à ces deux catégories de patrimoines.

Cet ouvrage est destiné à plusieurs catégories de lecteurs, chacune ayant son importance dans le processus d'amélioration de la prise en compte de l'environnement et du patrimoine dans les petites îles : les décideurs politiques européens et nationaux ; les bailleurs de fonds ; les chercheurs, entreprises et start-up innovantes ; et bien-sûr, les acteurs locaux de ces îles.



LE PATRIMOINE BÂTI





Après une réflexion générale sur la notion de qualité appliquée au patrimoine bâti et une interrogation sur les problèmes rencontrés actuellement dans la protection de ce patrimoine, sont présentés les principaux enjeux de ce secteur ainsi que des solutions mises en œuvre.

Contexte

La qualité d'un patrimoine bâti peut être définie à partir de deux grandes séries de considérations :

- La qualité visuelle, jugée de manière individuelle et dont la principale reconnaissance est esthétique, donc avec un certain niveau d'arbitraire;
- La signification de ce bâti qui peut, elle, faire l'objet d'une caractérisation plus objective à partir de critères (signification historique, jugement par une autorité reconnue, ...).

En tout état de cause, la définition de la qualité d'un patrimoine bâti est l'objet d'une approche multicritère et transdisciplinaire, mêlant des intervenants de plusieurs horizons : historiens, géographes, urbanistes, architectes, paysagistes, spécialistes de sciences humaines, citoyens,...

L'attractivité du patrimoine bâti peut être jugée à partir de questionnements auprès des touristes, des citoyens, des habitants ainsi que par des groupes de travail représentant l'ensemble des disciplines concernées.

Une caractéristique propre aux petites îles est la place donnée aux bâtiments isolés ou en petits hameaux, voire en petits villages, qui entraîne des spécificités architecturales et historiques, notamment en termes de vulnérabilité, étant donné leur exposition importante aux événements météorologiques (variation des précipitations et des températures, vents, tempêtes, etc.).

Un aspect très important de la problématique du patrimoine bâti est celui de l'accès aux îles depuis le continent, certaines îles étant proches du continent, d'autres nécessitant un transport maritime long, ce qui entraîne des contraintes spécifiques en termes d'importation de matériaux, notamment ceux destinés aux travaux publics.

Ces difficultés d'accès aux territoires insulaires occasionnent d'autres problématiques telles que :

- Des coûts élevés d'approvisionnement (intrants dans le système insulaire), mais aussi d'évacuation et exportation (accidents, déchets urbains, expédition de produits agricoles) ;
- Des risques d'introduction d'espèces exotiques ;
- Une vulnérabilité aux événements climatiques pouvant affecter, voire interdire, les échanges.

Principaux problèmes rencontrés dans la protection et la valorisation

Les risques naturels

Sur les îles comme ailleurs, les risques naturels (glissements de terrains, inondations, tornades, tsunamis, érosion côtière...) et moins naturels (incendies) ont des impacts directs sur le patrimoine bâti pouvant aller d'incidents bénins à des destructions totales.

Ce préjudice peut être particulièrement coûteux pour la société lorsqu'il s'agit de patrimoine ancien réclamant des techniques architecturales et manuelles dont les matériaux ou les savoir-faire sont difficiles à mobiliser.

Le dérèglement climatique actuel amplifie ces risques et accroît la fréquence et le coût des interventions préventives et curatives sur le patrimoine bâti. Les récentes statistiques sur la fréquence et l'intensité accrues des événements climatiques

extrêmes doivent être prises en compte par les gestionnaires des îles en application du principe de précaution.

L'afflux touristique incontrôlé

Certains sites pâtissent de leur grande popularité. Cette problématique peut être illustrée par des sites emblématiques tels que le Parthénon en Grèce ou Venise en Italie pour lesquels les risques et les dégâts occasionnés par les flux de touristes nécessitent des mesures de protection, mais ce type de constats peut être fait dans certaines îles d'ISOS qui souffrent de la sur-fréquentation saisonnière comme celle de la plaisance l'été à **Porquerolles**.

Problématiques de conservation

Parfois, le manque de connaissance des techniques et pratiques de construction des bâtiments histo-

riques incite à utiliser des techniques et matériaux de constructions modernes pour intervenir sur du bâti ancien. Des activités de sensibilisation auprès des populations locales sont nécessaires pour limiter ces pratiques avant que ce patrimoine ne soit durablement dégradé.

Les constructions du XXème siècle ont parfois été bâties avec des matériaux vieillissant mal, en particulier dans les climats à forte humidité. La problématique de la conservation du bâti existant est plus prégnante que celle des nouvelles constructions et des extensions.

En effet, dans la notion de patrimoine bâti, l'histoire « immatérielle » des édifices et bâtiments joue un rôle fondamental. Plusieurs îles ISOS ont un patrimoine à vocation de défense du pays depuis plusieurs siècles comme par exemple le Fort militaire de l'île **Sainte-Marguerite** en France.



Le patrimoine bâti militaire de l'île Sainte-Marguerite

Séparée de Saint-Honorat par l'étroit chenal dit « plateau du Milieu », l'île **Sainte-Marguerite** (2,1 km² et 20 habitants) est un site classé, protégé par l'action croisée de la Mairie de Cannes et de l'Office National des Forêts (ONF). Elle est riche d'un patrimoine bâti militaire pluriel / Fort royal, fortifications, batterie de la Convention, bunkers allemands et canons à boulet. Le Fort Royal, construit sur des vestiges antiques, est une forteresse bastionnée du 17ème siècle. Remanié par Vauban, il servit de prison d'État et abrite aujourd'hui le musée de la Mer, un centre de séjour et un Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) sensibilisant à la biodiversité sous-marine de l'archipel.

Source : Actes Ateliers techniques ISOS, Cannes, décembre 2018

Les principaux enjeux et les perspectives d'avenir

Les trois principaux enjeux identifiés pour la préservation du patrimoine bâti sont les suivants :

- Concilier les approches sociales, architecturales et traditionnelles ;
- Repenser l'espace au travers d'un urbanisme et d'un aménagement du territoire adaptés ;
- Maximiser la résilience aux dérèglements climatiques.



ENJEU 1

Concilier les approches sociales, architecturales et traditionnelles

La réutilisation des bâtis existants et leur réhabilitation est à prioriser par rapport à la construction de nouveaux bâtiments.

Il est possible de combiner réinsertion sociale et construction, extension, maintenance et réparation de l'habitat et donc de créer de l'emploi et des

activités, en plus d'améliorer le patrimoine bâti. Il convient en particulier de promouvoir dans les îles la récupération et la réutilisation des matériaux et l'utilisation de matériaux biosourcés ainsi que d'aider à retrouver et à remettre au goût du jour des techniques traditionnelles de constructions intégrées au paysage.



Programme de rénovation de l'habitat sur l'île de San Pietro (Italie)

Plusieurs bâtiments ont bénéficié d'une rénovation permettant de conserver le caractère d'origine de l'environnement local (matériaux, techniques et caractéristiques) :

- Ancienne prison (années 90) lui permettant d'être reconvertie en musée,
- Une partie importante des murs fortifiés de la ville
- Tour de San Vittorio pour y installer le musée multimédia. En parallèle, plusieurs actions de valorisations ont été menés :
- Chemins de randonnées.
- Aménagements originaux d'espaces extérieurs : jardins botaniques, galeries d'art à ciel ouvert.
- Nouvelle utilisation mono ou multifonctionnelle des bâtiments : événements saisonniers, musée ou exposition....
- Inscription à des labels, respect des normes précises.

Source : Actes Ateliers techniques ISOS, Cannes, décembre 2018



La conciliation des approches traditionnelles et novatrices est source de solutions pour l'avenir de la préservation du patrimoine bâti et compatible avec l'insertion sociale.



ENJEU 2

Repenser l'espace au travers d'un urbanisme et d'un aménagement du territoire adaptés

Les défis dans ce domaine sont importants et portent en particulier sur :

- La maîtrise des risques d'étalement urbain et de mitage par rapport à la biodiversité, au paysage et aux réseaux (eau, électricité...);
- La mise en place de zones tampons entre zones urbanisées et fréquentées et espaces naturels protégés ou sensibles, comme solution à négocier avec les propriétaires et autres gestionnaires du foncier ;
- L'autorisation de nouvelles constructions devant être l'exception plutôt que la norme et devant être conditionnée à des mesures d'accompagnement favorisant la rénovation, la réutilisation et les espaces multifonctions.

Face à ces nécessités importantes pour la protection du bien commun, les autorités publiques doivent faire face à des pressions importantes. Il convient d'autre part de privilégier de nouvelles **utilisations multifonctionnelles des bâtiments** : événements saisonniers, musées ou lieux de rencontres (tels que les « tiers-lieux », initiatives récentes, définies comme « lieux qui créent du lien »). Beaucoup d'efforts se concentrent actuellement sur le bâti ancien (pour lequel il y a beaucoup à faire, notamment en termes de changement de vocation). Au-delà des limitations, il est aussi important d'encadrer et accompagner le bâti neuf, en particulier en donnant des objectifs multiples à ces bâtiments dès lors qu'ils ont un usage public, qui peuvent devenir de véritables vitrines de la transition écologique (voir le Livre

Blanc « Vers une île zéro impact » sur les déchets, l'eau et l'énergie).

Une bonne rénovation permet de conserver le **caractère d'origine** des villages et leur patrimoine bâti, un point très apprécié par les touristes et par les professionnels du secteur qui en font un argument marketing. Mais il faut à la fois une approche globale (intégrant les matériaux, les techniques, s'assurant que le produit fini correspond effectivement à une renaissance dudit patrimoine), et une réflexion sur la destination des bâtiments rénovés (exemple : rénovation de la tour San Vittorio sur l'**île de San Pietro** en Italie pour y installer un musée multimédia). Le savoir-faire des habitants des îles peut se perdre si une attention particulière n'est pas portée à sa conservation. Il peut être d'autant plus valorisé que sa mise en œuvre conduit à la fois à des aménagements intégrés dans les paysages et à des économies financières importantes.

La **réglementation**, doit être mieux adaptée aux territoires insulaires. Les règlements d'urbanisme, parfois non pertinents ou difficiles à mettre en œuvre dans les îles, sont à réviser dans beaucoup de cas. Il s'agit de définir des exceptions réglementaires explicites, adaptées avec pragmatisme, et bien contrôlées dans leurs implications, pour les phases de développement et d'aménagement urbanistique de zones patrimoniales, en particulier sur l'autorisation d'installations d'énergies renouvelables ou d'efficacité énergétique (pompes à chaleur par exemple). Une réglementation qui devrait par ailleurs être renforcée ou, a minima,

mieux appliquée est celle relative aux risques naturels sur le patrimoine bâti insulaire: respect des règles d'urbanisme dans les zones inondables, adoption de normes strictes sur la résistance des matériaux et des structures aux tempêtes et autres tornades, voire érosion en bord de mer.

Souvent, les investissements à réaliser dépassent, par leur ampleur et leur complexité, les capacités locales d'investissement financier. Il convient alors de penser «plus grand» en cherchant à mobiliser des financements, voire l'investissement de mécénat, permettant d'atteindre le niveau économiquement acceptable. Le fait que de nombreux acteurs soient impliqués facilite la **levée de financements** pour les projets. Au-delà de la répartition budgétaire définie entre les acteurs du territoire, elle se traduit par la sollicitation de

soutiens financiers auprès de bailleurs de fonds (Commission européenne, Banque européenne d'investissement, fondations, acteurs privés à visées commerciales comme Google, etc.). Notons au passage que l'amélioration du parc bâti public est souvent subventionnée, mais que le parc privé l'est généralement beaucoup moins.

Création et développement de labels : le label du programme SMILO est l'exemple type d'accompagnement de ces territoires dans un processus vertueux. Il existe d'autres labels spécifiques à une partie du territoire dont les petites îles peuvent bénéficier (la série ISO14000, par exemple, pour des établissements hôteliers ou autres, etc.). Il est important que chaque île s'engage dans un ou plusieurs processus de reconnaissance de son excellence et de sa durabilité



L'adoption d'un urbanisme et d'un aménagement du territoire adaptés au contexte des îles passe par plusieurs voies, en particulier : la conservation du caractère originel du bâti, l'utilisation multifonctionnelle des bâtiments (anciens et neufs), l'adaptation de la réglementation, la mobilisation de fonds et l'engagement des îles dans des processus de certification.





ENJEU 3 Maximiser la résilience aux dérèglements climatiques

Il est désormais admis que l'activité anthropique conduit à un dérèglement climatique qui se traduit, en parallèle à un réchauffement global et à long terme, par l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements climatiques extrêmes (sécheresses, tornades, inondations, etc...). La prise de conscience de la gravité et de la tendance lourde à un dérèglement climatique a désormais mis les décideurs face à une série de défis à relever pour conserver les patrimoines et accroître la résilience des milieux concernés. Il convient de bien identifier et trier les techniques de rénovation et de construction minimisant l'impact sur le climat, pour les rendre routinières dans la planification, le

suivi et l'évaluation des programmes touchant aux petites îles.

Une étude menée par le Ministère du logement et de l'environnement des Maldives a par exemple fourni un inventaire de solutions matérielles et immatérielles visant à une meilleure prise en compte du dérèglement climatique dans l'archipel.

L'approche prioritaire pour les nouvelles infrastructures, les extensions ou les restaurations est de mieux les localiser, et d'adopter des normes de construction et de remise en état répondant à des soucis de résistance physique renforcée correspondant à l'architecture de résilience³.



Dans le cadre des interventions sur le patrimoine bâti, il est important de privilégier les solutions techniques permettant de favoriser la résilience aux conséquences des changements climatiques.

³Voir par exemple le « Guide de bonnes pratiques dans les conceptions architecturales basées sur la résilience » du programme WBDG du National Institute of Sciences américain (<https://www.wbdg.org/resources/good-practices-resilience-based-arch-design>), ou encore, pour les aménagements paysagers, le Guide, les études de cas et les conseils présentés par l'Association américaine des architectes paysagistes (ASLA) (<https://www.asla.org/climateadvocacy.aspx> et <https://www.asla.org/resilientdesign.aspx>)



LE PATRIMOINE NATUREL DES ÎLES





Le contexte

L'UNESCO a notamment très tôt reconnu le besoin d'englober la conservation du patrimoine naturel dans une complémentarité logique avec celle du patrimoine culturel, en particulier bâti. Dans la plupart des cas, la notion de patrimoine naturel est indissociable de celle de biodiversité. Le patrimoine naturel concerne les écosystèmes insulaires et les paysages.

La conception de «conservation» de la biodiversité, peut se heurter aux réalités sociales et économiques, en particulier sur les îles habitées. Les administrations internationales, les financeurs du développement⁴, jusqu'aux aménageurs et développeurs locaux, s'orientent aujourd'hui davantage vers la notion relative de « gestion » de la biodiversité.

Dans le cas des milieux insulaires, la gestion de la biodiversité est un facteur majeur de développement durable, notamment dans le contexte de dérèglement climatique et de ses conséquences.

L'initiative pour la résilience insulaire

Cette initiative du Partenariat mondial des îles (GLISPA⁵) repose sur six piliers qui renforcent les accords mondiaux, avec un objectif de résilience et de prévention pour promouvoir l'avenir des îles et les meilleures pratiques, principalement au niveau de l'action et des projets : communauté, énergie, environnement, équité, alimentation et eau. Ces six piliers renforcent des projets et solutions ambitieux faisant l'objet d'une appropriation par les acteurs locaux qui doivent servir de laboratoire pour des actions étendues et financées au niveau mondial. L'initiative fournit également une plateforme pour la mise en place de tableaux de bord d'impact plus vastes et innovants et d'interventions nationales et régionales. L'objectif est de travailler avec au moins trois îles du Pacifique et un petit nombre de champions insulaires d'autres régions pour renforcer les capacités de partenariats public-privé et de mise en œuvre d'Objectifs du développement durable (ODD) et accords locaux, en s'appuyant sur des modèles d'îles éprouvés pour :

- Identifier, soutenir et renforcer les partenariats de collaboration public-privé locaux pouvant servir d'organisation de base centrée sur le changement de système ;
- Lancer le cadre pour mettre localement en œuvre les ODD, qui comprend un processus à plus long terme pour fixer des objectifs de haut niveau, développer des mesures communes à suivre sur une plateforme en ligne et développer un portefeuille de projets pour atteindre les objectifs 2030 ;
- Lancer un processus de développement de nouveaux projets, le Island Resilience Solution Prize, pour catalyser des investissements innovants dans des infrastructures insulaires intégrées pouvant être financés par des sources telles que le Fonds vert pour le climat et servir de creusets pour des partenariats public-privé et des financements innovants ;
- Lancer un réseau d'apprentissage par les pairs coordonné par le Partenariat entre les îles mondiales et Hawaii 'Green Growth afin d'appuyer les organisations insulaires, l'élaboration d'objectifs de haut niveau et les engagements pris, ainsi que les partenariats public-privé.

Source : <http://www.glispa.org/> - <https://impact.glispa.org/stories/sl/p6zn-ev76t>

⁴ Par exemple, les normes «Biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes» du groupe de la Banque mondiale, pour les financements du secteur privé comme du secteur public.

⁵ Partenaire majeur du programme SMILO (avec un accord formel entre les deux organismes en 2019).

L'exemple de nombreuses activités humaines liées au vivant (agriculture, élevage, foresterie) montre que la diversité est une garantie de durabilité par rapport aux activités monospécifiques. Ce constat s'applique d'autant plus aux évolutions « naturelles » des écosystèmes, cette diversité biologique étant garante d'une plus grande adaptabilité et durabilité des milieux concernés. Un concept majeur pour la fixation d'objectifs de conservation et développement durable relatifs au patrimoine naturel dans les îles est celui de résilience.

Enfin, une définition « par l'exemple » de la qualité de patrimoine naturel terrestre est donnée par la Fédération des Parcs naturels régionaux en France.

Un patrimoine naturel de qualité contient :

- Des espèces faunistiques et floristiques emblématiques ;
- Une grande variété d'habitats naturels : des forêts, des landes, des cultures, des habitats herbacés, des habitats marins, des eaux douces et marécages ;



ENJEU 1

Connaître et préserver un environnement naturel de qualité

Une bonne gestion des espaces naturels et des ressources naturelles des îles ne pourra passer que par une **connaissance** fine de ces milieux par leurs gestionnaires.

Il est nécessaire d'accroître et d'actualiser régulièrement les connaissances sur l'écosystème, mais aussi les phénomènes sociaux, culturels, économiques, réglementaires et législatifs. Cette phase de diagnostic est nécessaire pour mieux gérer ces milieux et pour mieux identifier les actions à mettre en œuvre pour réguler les pressions qui s'exercent sur eux (telle que la sur-fréquentation). Il convient pour cela d'adapter une classification opérationnelle autant que scientifique des environnements naturels et aménagés du territoire, par exemple :

- Environnement « sauvage » (non géré) ;

- Des réserves naturelles nationales, domaniales et régionales.

Le patrimoine naturel, c'est aussi la production de biens et de services écosystémiques, comme illustré plus loin par plusieurs exemples de bonnes pratiques dans les îles.

Les principaux enjeux et les perspectives d'avenir

Pour une meilleure gestion du patrimoine naturel, trois grands enjeux sont à prendre en compte :

- Connaître et préserver un environnement naturel de qualité ;
- Gérer durablement les ressources naturelles ;
- Faire évoluer les pratiques et politiques actuelles vers un tourisme durable et responsable.

- Espaces forestiers (gérés/non gérés) ;
- Espaces de cultures agricoles (annuelles, pérennes, arbustives, maraîchage) ;
- Espaces pastoraux (intensifs/extensifs) ;
- Petits élevages (apiculture, aquaculture, volaille...) ;
- Zones de cueillette de ressources naturelles...

Du fait de la sensibilité des milieux insulaires, il est important de bien **connaître les milieux, mais aussi les pressions** sur ces milieux, et donc de réaliser le suivi des impacts des différentes activités et pratiques: un petit changement peut déréguler l'écosystème. La connaissance des ressources permet d'établir des règles et modes de gestion

aussi efficaces que possible. Sur l'exemple des activités agricoles, l'île de Ré en France, a réalisé un inventaire du patrimoine naturel. Le croisement des enjeux de la biodiversité et de l'agriculture a permis de définir les zones d'extensions agricoles, de coordonner le développement agricole avec la préservation de l'environnement et d'identifier les types d'agriculture appropriés aux conditions naturelles de l'île.

Avec une approche comparable, les acteurs principaux de l'île de Capraia en Italie, se sont mobilisés pour une amélioration de la connaissance et l'analyse des habitats et espèces d'intérêt régional sur 214 ha de l'île, ce qui leur a permis de définir des actions mieux ciblées.

Parmi ces pressions sur les milieux naturels, celle exercée par les **espèces exotiques envahissantes** (EEE) est importante. En effet, les petites

îles sont des territoires riches au patrimoine écologique unique et sont particulièrement sensibles à toutes perturbations venant de l'extérieur.

Chaque acteur local étant amené à intervenir sur l'île (transports de matériaux et de personnes, accueil, gestion des déchets, etc.) doit prendre des dispositions pour éviter toute introduction d'EEE néfaste au bon équilibre écologique du territoire. Les gestionnaires doivent mettre en place un suivi du risque d'introduction d'espèces invasives, ainsi que des mesures de prévention (sensibilisation dans les usages domestiques et professionnels) et de traitement.



La connaissance des milieux naturels et le suivi des pressions sur ces milieux, dont les EEE, sont nécessaires à une gestion insulaire éclairée. Elles pourront être basées sur des études et recherches fondamentales et des projets d'aménagement et de développement.





ENJEU 2

Gérer durablement les ressources naturelles

Favoriser des approches ancrées dans l'expérience longue

Les paysages insulaires sont des patrimoines à la fois matériels et immatériels. Ils sont importants à conserver et peuvent constituer le pilier fort d'un programme de développement insulaire qui intégrerait et articulerait les dimensions économie, énergie, déchets et biodiversité.

Les problématiques des paysages insulaires soulèvent des enjeux d'interface entre la biodiversité, le patrimoine agricole, le développement local, le social et la culture. Ainsi, avant toute mise en œuvre de projet, les acteurs des îles doivent s'assurer de la bonne intégration paysagère des nouvelles installations et/ou extensions de bâti, en s'appuyant sur des études, en maintenant les continuités visuelles et en utilisant des matériaux locaux.

Favoriser une agriculture propre, durable et locale

Le maintien des pratiques agricoles permet d'éviter la fermeture des espaces ruraux par une végétation invasive. Mais les choix technologiques dans le domaine du développement agricole sont d'une grande importance pour la qualité et la durabilité du patrimoine naturel, particulièrement dans les systèmes fermés comme les îles. L'agriculture biologique et l'agroécologie sont favorables à la biodiversité (pollinisateurs, avifaune). Il en est de même pour la gestion des espaces verts pour laquelle la formation des agents publics d'entretien aux techniques sans pesticides et à l'utilisation de variétés locales est à développer. Sur le sujet de la revalorisation de variétés typiques du territoire, un exemple intéressant est la démarche initiée par l'**île de Porquerolles** (France) depuis 2018 pour la promotion de variétés végétales locales avec le « Conservatoire Méditerranéen Partagé (CMP) ».



Soutenir une agriculture et une pêche locale durable à haute valeur territoriale, ainsi que des techniques d'exploitation ancestrales / traditionnelles

La prise de conscience actuelle visant à consommer mieux et « local » est une chance pour les territoires des petites îles. La reconnaissance des « bons » produits et de leurs « bons » territoires passe notamment par des marques et labels. Les îles peuvent intensifier leurs actions dans ce

domaine en s'appuyant sur des exemples tels que la marque « Esprit Parc National » en France.

Les encadrés « Bonne pratique » ci-après rendent compte d'exemples (îles de Lanzarote en Espagne et de Capraia en Italie) de préservation des activités traditionnelles d'usage des ressources naturelles, propices au soutien d'une agriculture locale et à haute valeur territoriale.



Le paysage viticole de Lanzarote (Espagne)

L'objectif est de développer la viticulture sur une île volcanique, aride et fortement soumise au vent. Le système repose sur : la construction de murets de manière conique pour récolter l'eau rare ainsi qu'un paillage minéral qui réduit l'évaporation d'eau et dirige le ruissellement vers les ceps de vigne. Cette technique a permis de valoriser l'agriculture en paysages arides et les pratiques d'économie de l'eau. Le vignoble de Geria, exclusif à Lanzarote, est maintenant renommé et inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Source : Actes Ateliers techniques ISOS, Cannes, décembre 2018





L'agriculture traditionnelle à Capraia (Italie)

L'île de **Capraia** (19 km²) est située depuis 1996 dans le Parc national de l'Archipel Toscan qui comporte une Réserve Naturelle inscrite au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Elle abrite de nombreuses espèces végétales (14 catégories de végétation, 740 types de flore spontanée, des espèces endémiques) et animales : 5 espèces d'oiseaux de mer, 13 espèces de mammifères, 6 espèces de chauves-souris, des invertébrés, reptiles, amphibiens...



Elle est aussi riche d'une longue tradition agricole, qui s'est particulièrement développée dans la fin du 19^{ème} siècle grâce à des terrasses aménagées sur lesquelles vin, huile, légumes, etc. étaient cultivés. Ces terrasses ont ensuite été laissées à l'abandon, jusqu'à ce que quelques-unes soient restaurées dans les années 90. Aujourd'hui, plusieurs activités agricoles sont présentes sur l'île (miel, thé, oliviers, légumes, fromage, élevages bovin et caprin) et s'inscrivent dans une démarche écologique : elles s'appuient sur l'écosystème typique, appliquent les méthodes de l'agriculture biologique et en utilisent les techniques de production traditionnelles.

Cette agriculture permet la préservation de l'agrosystème : le nettoyage des zones agricoles abandonnées éradique les espèces invasives ; conservation ou restauration de haies, rangées, petits étangs, murs de pierres sèches, et d'autres composantes du paysage agricole. Par ailleurs, la connaissance et l'analyse des habitats et espèces d'intérêt régional sur 241 ha de l'île permet de définir des actions ciblées en fonction de l'état des différentes catégories de végétation (arbustive, arboricole, pâturages).

Source : Actes Ateliers techniques ISOS, Cannes, décembre 2018

Volet socio-économique : mise en réseau et soutien à l'emploi

La gestion des ressources naturelles dans les îles peut revêtir un véritable caractère social. En effet, les conditions locales ne permettent pas toujours d'exercer des activités économiques à un niveau permettant la rentabilité financière hors interventions publiques (cherté et difficultés des approvisionnements et des écoulements de produits, faible demande micro-locale,...).

Les activités sont donc souvent un mélange d'activités économiques directes et d'activités sociales, éventuellement portées par des acteurs économiquement ou statutairement fragiles, par exemple des jeunes en recherche de premiers emplois ou en besoin de réinsertion.





Insertion sociale et patrimoine dans le Parc National de Port-Cros sur l'île de Porquerolles

Depuis 2014, sur l'île de **Porquerolles** le projet COPAINS (Collections Patrimoine Insertion) conjugue conservation et économie. Il organise la formation de personnes éloignées de l'emploi à l'arboriculture et à l'agroécologie (chantier d'insertion) en réalisant des travaux d'entretien et de renouvellement des collections variétales d'arbres fruitiers de **Porquerolles**.

Résultats en 2018

- 2 équipes de 6 à 8 salariés en insertion avec un taux de retour à l'emploi de 48 % ;
- Variétés conservées et intégralité des parcelles en conversion vers l'agriculture biologique ;
- Produits vendus en circuit court.

En parallèle, depuis mars 2018, le CMP (Conservatoire Méditerranéen Partagé) est composé d'une pluralité d'acteurs publics, privés, de la recherche, de l'enseignement et de la société civile. Il permet de mettre en réseau, coordonner, soutenir et valoriser les projets et les acteurs de la conservation de la diversité génétique (notamment arboriculture) ainsi que la promotion des variétés typiques du terroir. Exemple de projet : l'adaptation de l'olivier au changement climatique.

Source : Actes de Cannes





Conservation et valorisation socio-économique des Mandras traditionnels à Lemnos (Grèce)

L'association MedINA (Mediterranean Institute for Nature and Anthropos) se donne pour mission de concilier le patrimoine culturel et la conservation et la valorisation du patrimoine naturel. Elle intervient sur l'île de Lemnos, réputée pour ses paysages naturels diversifiés, pour son activité agricole et pastorale et particulièrement pour ses « mandras ».

La mandra est une ancienne technique agricole qui consiste à créer une zone multifonctionnelle clôturée par un mur en pierres sèches, à l'intérieur de laquelle se trouvent un abri pour animaux, une cabane de fermier et une grange. Avec à sa périphérie les pâturages et les cultures céréalières et légumineuses, elle crée un paysage culturel de grande valeur écologique et culturelle. Le remplacement progressif du système de mandras par des activités agricoles intensives menace aujourd'hui la biodiversité locale et les ressources naturelles. La démarche du projet Terra Lumnia vise donc à mettre ce système agro-pastoral interdépendant au cœur d'une vision collective du développement durable de l'île de Lemnos.



Ses étapes :

- Documentation sur la pratique des mandras et de leur impact sur la biodiversité et la qualité de vie ;
- Actions de sensibilisation de la communauté et des producteurs locaux sur le rôle des mandras dans la préservation des ressources naturelles et le développement économique (tourisme) ;
- Échanges de savoir-faire entre producteurs ;
- Réintroduction de variétés locales et réhabilitation de pâturages ;
- Préservation de la biodiversité et des sols ;
- Actions pour l'amélioration de la viabilité économique des entreprises en augmentant la valeur marchande des produits locaux (certifications qualité).

Source : Actes Ateliers techniques ISOS, Cannes, décembre 2018



La gestion durable des ressources naturelles nécessite l'adoption de techniques respectueuses des milieux naturels utilisant les variétés locales et le soutien d'une agriculture à haute valeur territoriale. Cette gestion des ressources naturelles peut revêtir un véritable caractère social.



ENJEU 3

Faire évoluer les pratiques et politiques actuelles vers un tourisme durable et responsable

Note : Les aspects spécifiques à la gestion de la surfréquentation sont traités dans l'enjeu commun 2, p38.

L'éducation à l'environnement du public est essentielle à la préservation du patrimoine naturel, et ce dès le port d'embarquement (signalétique spécifique au départ et à l'arrivée, informations par les opérateurs touristiques assurant le transport

continent-île, campagnes « écocestes », etc.).

Les gestionnaires doivent également s'adapter aux nouvelles formes d'informations (réseaux sociaux) pour sensibiliser un plus large public. Cette sensibilisation par la communication fait partie des mesures prises sur les **Îles Lavezzi** en France pour lutter contre les incidences négatives du tourisme sur les milieux (Cf. encadré ci-dessous).



Gestion des flux de touristes dans les Îles Lavezzi (France)

Sur les **Îles Lavezzi**, plusieurs actions ont été mises en œuvre ces dernières années, visant à minimiser l'impact du tourisme sur les milieux naturels :

- Gestion et balisage des sentiers pour canaliser le flux de visiteurs;
- Mise en place d'un mouillage organisé, avec interdiction du mouillage «sauvage»;
- Campagnes de nettoyage des déchets.

Dans le même objectif, plusieurs autres interventions sont en cours ou en projet :

- Actions de communication à destination des acteurs locaux et des touristes;
- Création concertée de zones de tranquillité;
- Réduction du nombre de sentiers ouverts au public;
- Lutte contre le fécalisme à ciel ouvert : étude en cours pour l'installation de toilettes.

Source : Actes Ateliers techniques ISOS, Cannes, décembre 2018



Le financement de la protection des milieux naturels par les usagers est une piste de financement éprouvée. Plusieurs types de contributions demandées aux touristes pour la fréquentation de milieux naturels permettent de participer au financement de leur protection : paiements directs à la communauté organisée en organisme d'accueil et d'encadrement, don volontaire (pour des associations récipiendaires, en incluant une déduction fiscale pour le donneur), décision locale créant obligation.

Les innovations technologiques

L'exemple présenté ci-après (**île de Tavolara** en Italie) illustre la façon dont la technologie peut être utilisée au bénéfice d'une meilleure maîtrise du tourisme, en l'occurrence, la gestion du mouillage des plaisanciers pour une meilleure protection de l'herbier de posidonies.



Une application pour la gestion des mouillages dans l'île de Tavolara

L'**île de Tavolara** (Italie) est très impliquée dans la gestion des mouillages. Il existe une réglementation pour éviter le mouillage sur les fonds sensibles, l'enjeu est l'application et le contrôle de cette réglementation. Un système de mouillage durable pour protéger l'herbier de posidonie a été mis en place avec la pose de bouées pour les activités économiques (plongée), et l'utilisation d'une application (« Donia ») qui permet aux plaisanciers de repérer les fonds marins sans herbiers de posidonie pour mouiller sans impact sur la biodiversité marine.

Source : Actes Ateliers techniques ISOS, Cannes, décembre 2018



Autre exemple d'innovation, la valorisation du patrimoine par la numérisation des sites les plus exceptionnels (patrimoine bâti, paysages terrestres et marins) et l'offre de visites virtuelles, peuvent participer à la baisse de la pression touristique.

On peut notamment se référer à l'expérience du portail numérique du patrimoine architectural développé par la Région Sardaigne dans le cadre du projet ISOS qui a permis un référencement important de richesses patrimoniales.



L'évolution vers un tourisme responsable et donc durable nécessite la mise en place d'actions de sensibilisation toujours plus importantes. Elle peut aussi passer par le financement de la protection des milieux naturels par les visiteurs et l'appui sur des innovations technologiques.



**TROIS ENJEUX COMMUNS AUX FORMES
INSULAIRES DE PATRIMOINE**





La gestion appropriée des patrimoines bâti et naturel passe par la réponse à apporter à trois enjeux ou impératifs communs :

- Gérer la diversité des acteurs ;
- Mettre en place des mesures de maîtrise de la sur fréquentation touristique ;
- Mobiliser des financements de manière plus massive et plus innovante.



ENJEU COMMUN 1 Gérer la diversité des acteurs

Les projets pour la protection et la valorisation des patrimoines insulaires sont mis en œuvre de manière concertée par une pluralité d'acteurs locaux (collectivités, agents économiques, propriétaires, associations, habitants, ...).

Cela correspond également, et très légitimement, à la demande du programme SMILO, qui requiert la présence et le fonctionnement pérenne d'un **comité insulaire** regroupant les forces vives des groupes sociaux intéressés par le développement durable de chaque île cherchant à obtenir le label de ce programme.

Cette approche avait été théorisée, dès les années 1970 sous le concept de gestion patrimoniale et « jeux multi-acteurs ». On y voyait, à l'époque, l'avènement de structures de gestion très horizontale de type coopératif, la notion actuelle ayant par pragmatisme laissé plus de place à l'initiative et au leadership des représentants du secteur public.

Les comités insulaires appliquent aujourd'hui en grande partie cette approche grâce à leurs compositions et à leurs modes de fonctionnement. L'action de ces comités s'étend à l'ensemble des actions de conservation et de développement des territoires concernés, et pas seulement à la gestion des patrimoines.

À la question de l'apport de ce type d'organisation sur une île ayant déjà auparavant beaucoup d'actions de gestion, un responsable de l'île de **Tavolara** (Italie) répond :

« Grâce à la création du comité insulaire, nous avons découvert un aspect de l'île que nous n'avions jamais perçu auparavant : la gestion ne peut se réaliser que s'il y a un équilibre entre la conservation et la dynamique socio-culturelle. Il est essentiel d'avoir un réseau partenarial incluant tous les acteurs impliqués sur l'île pour réaliser des actions de gestion. »



La mise en place de structures de gouvernance du type « comité insulaire » est garante d'une meilleure dynamique de programmation et d'une meilleure appropriation et implication des acteurs locaux dans les actions de gestion.



ENJEU COMMUN 2

Mettre en place des mesures de maîtrise de la surfréquentation touristique

On a vu plus haut à quel point la surfréquentation touristique risquait d'endommager la capacité attractive et l'environnement des petites îles. Des approches combinant éducation, aménagement et dissuasions financières ont été testées et peuvent être étendues à d'autres territoires isolés et insulaires. Au-delà des mesures spécifiques de protection du patrimoine naturel visant à évoluer vers un tourisme responsable et durable déjà évoquées précédemment (via la sensibilisation, la participation au financement et le recours aux innovations), la maîtrise de la surfréquentation touristique passe notamment par quatre leviers :

- Une **gestion coordonnée des flux touristiques** continent-mer-île, indispensable pour la régulation de la fréquentation. Cette gestion nécessite un diagnostic préalable et une collaboration régulière et dédiée entre les autorités de l'île et celles du continent ;
- Des **mesures incitatives**, très souvent utilisées par les gestionnaires pour canaliser la fréquentation sans avoir systématiquement recours à l'« interdiction » : orientations vers des périodes

ciblées, à travers des sentiers particuliers, aménagement de sentiers de découverte éloignés des zones trop sensibles, etc. Par exemple, sur **l'île de Sainte- Marguerite**, en France, un balisage d'un chenal de navigation a été réalisé afin d'éviter la dispersion des perturbations liées au mouillage (Source : Actes Ateliers techniques ISOS, Cannes, décembre 2018).

- **L'aménagement** est un levier clé pour harmoniser la valorisation du patrimoine et sa fréquentation, notamment en canalisant les visiteurs sur des parcours nettement tracés. Cet aménagement doit impérativement préserver l'esprit des sites.
- Pour mieux gérer les enjeux d'accueil du public et de respect de l'environnement, il conviendrait souvent de redéfinir les **mesures réglementaires** permettant aux acteurs des îles de mieux encadrer les flux de visiteurs. L'évolution des normes réglementaires doit être associée à des mesures de contrôle de cette réglementation et à des actions de police en cas de constatation d'infractions.



Tourisme durable aux Galapagos

Les îles Galapagos ont tenu à promouvoir l'écotourisme et le Parc national des Galapagos est à l'avant-garde de son développement. Les autorités locales ont introduit sept changements majeurs dans la manière dont les îles gèrent le tourisme :



- Fixer des limites de capacité de charge pour chaque site et limiter le nombre de visiteurs autorisés,
- Planifier des itinéraires de bateau pour qu'à aucun moment, les zones ne soient submergées par les visiteurs,
- Introduire des droits d'entrée pour les visiteurs du parc national,
- Interdire à tout touriste d'explorer les îles de manière autonome,
- Développer des opportunités éducatives pour les visiteurs et les habitants,
- Exiger des permis de plaisance,
- Établir des zones de développement urbain.

Source : Galapagos Conservancy



Limitation de la fréquentation touristique à Porquerolles (France)

La démarche a démarré par les actions suivantes :

- Quantification et qualification de la fréquentation touristique,
- Étude des conflits d'usage,
- Réflexions sur la capacité de charge de l'île et du seuil de rentabilité à partir duquel l'île est bénéficiaire. Plusieurs leviers d'intervention ont été identifiés :
- Levier Information: calendrier des journées hyper fréquentées, information dans la presse, prévention incendie, tableau de bord de la saturation en temps réel, ...
- Levier Incitation : tarifs incitatifs en basse saison pour les locations, selon les jours de la semaine pour les transports maritimes, système de réservation obligatoire avant les visites, ...
- Levier réglementation : fermeture des forêts en cas risque d'incendies, limitation du nombre de vélos,...



Source : Actes Ateliers techniques ISOS, Cannes, décembre 2018



La maîtrise de la surfréquentation touristique passe en particulier par la mise en place : d'une gestion coordonnée des flux, de mesures incitatives, d'aménagements spécifiques et de mesures réglementaires et contrôles.



ENJEU COMMUN 3 Mobiliser des financements de manière plus massive et plus innovante

Parmi les besoins, il apparaît important de mobiliser des financements permettant de soutenir les activités de fonctionnement pour lancer et initier des dynamiques territoriales, souvent plus difficiles à financer que les investissements.

En lien avec cette question du financement, il paraît aussi essentiel, dans l'esprit de ce qui s'est fait dans le cadre du projet ISOS ou de ce qui est mené dans le cadre de SMILO, de faire circuler l'information, encore plus intensivement, entre gestionnaires de territoires insulaires, sur les résultats des projets financés par les différents bailleurs,

traitant de la gestion du patrimoine insulaire. Au-delà de l'intérêt évident que représente l'essai-mage des expériences en matière de protection de patrimoines, ce type d'échange permet d'éviter de recourir à de nouveaux financements pour des besoins déjà financés précédemment.

En plus des sollicitations de soutiens financiers auprès de bailleurs de fonds dont l'appui reste à renforcer, il existe plusieurs pistes de diversification visant à une meilleure mobilisation des finances pour la protection des patrimoines insulaires, comme notamment :

- les financements sous forme de dons ne demandant pas des cofinancements trop importants, mais liés à des engagements ;
- le mécénat privé (fondations et autres formes), notamment au travers du montage de partenariats public-privé, pour offrir aux gestionnaires locaux des financements accrus, durables et diversifiés de leurs actions de développement durable et de protection des patrimoines bâti et naturel dans les petites îles, afin d'abonder les financements publics qui risquent de diminuer dans l'avenir. La mise en place d'une banque d'initiatives réalisées peut favoriser le mécénat en illustrant l'intérêt de soutenir la démarche. Le mécénat peut aussi apporter des solutions techniques et des compétences, ainsi que directement des soutiens concrets : matériaux pour réhabilitation des bâtis, transport pour les îles, graines ou espèces (contrôlées) et adaptées au changement climatique, etc.
- les financements participatifs (« crowdfunding ») ;
- le renforcement des liens entre financements de la recherche et ceux de l'application sur les îles ;
- la mise en place de dotations particulières en lien avec le caractère spécifique des îles, comme la dotation globale de fonctionnement (DGF) pour les communes de montagne en France, pour couvrir les surcoûts liés à l'insularité ;
- les Partenariats Public-Privé (PPP) pour financer des actions concrètes par le privé avec possibilité de remboursements échelonnés ou de « loyers » par les structures publiques.



- Les gestionnaires ont besoin d'un meilleur accès au financement des activités de fonctionnement et une bonne circulation de l'information sur les résultats des projets de protection des patrimoines insulaires financés par les différents bailleurs.
- Il y a matière à innover dans la diversification du financement de la protection des patrimoines bâti et naturel insulaires, avec la mobilisation de finances issues en particulier de dons, du mécénat, de financements participatifs, de dotations ou encore de partenariats public-privé.



CONCLUSION





Les réflexions sur une gestion visant la qualité et la durabilité des patrimoines bâti et naturel sur les petites îles dépassent largement le cadre géographique du projet ISOS et intéressent celles et ceux qui désirent mettre en place le développement durable localement, en milieu insulaire ou pas. En moins de trois ans d'existence, le projet ISOS a montré sa capacité à agir directement tout comme à influencer l'action des multiples acteurs intervenant sur ses territoires.

Les exemples cités dans ce Livre blanc proviennent d'analyses et de démarches et expériences locales, grandement facilitées par un encadrement qualitativement et quantitativement important dans les îles ISOS, au travers desquelles beaucoup de constantes sont observées :

- **La richesse en patrimoines bâti et naturel est un capital d'ores et déjà valorisé, mais qui reste vulnérable.** Elle doit faire l'objet d'un souci constant et d'un suivi méticuleux et doit bénéficier d'une capacité de réaction rapide et forte;
- **La question de la gestion des flux de touristes est primordiale** pour les gestionnaires patrimoniaux de beaucoup d'îles. Le tourisme représente

une source importante d'activités et donc de finances pour ces territoires. Par ailleurs, il permet une acquisition de connaissances et une sensibilisation sur les richesses patrimoniales de ce public qui est de plus en plus urbain et déconnecté des réalités insulaires. Les difficultés viennent non seulement de la quantité de ces touristes, mais aussi leur concentration sur des périodes critiques de l'année, ainsi que de l'incidence de leurs comportements. Les incivilités (défécation à l'air libre, pillage de plantes, dégradations « gratuites » de sites naturels ou bâtis) sont toujours plus nombreuses et difficilement contrôlables en période de surfréquentation. La bonne gestion des flux touristiques va conduire à faire des choix entre plus de tourisme et mieux de tourisme, sans forcément avoir le luxe de solutions « gagnantes-gagnantes » ;

- En parallèle à ces évolutions très préoccupantes, on trouve une quantité et une qualité d'**innovations, matérielles et immatérielles**, dont il serait bon de s'inspirer pour lancer des spirales vertueuses de développement des petites îles, avec en particulier :

- Des innovations technologiques (numérisation des sites exceptionnels permettant des visites « virtuelles », acquisition de matériaux de construction adaptés aux situations littorales et insulaires, etc.) ;
- Une meilleure gestion de l'information (avec par exemple un suivi du nombre et de la fréquence de touristes permettant une gestion préventive) ;
- La recherche et la remise à l'honneur des techniques, approches, activités, usages traditionnels ;

- L'intérêt pour la mise en œuvre de techniques agro-pastorales appropriées : agriculture biologique, utilisation des bonnes souches génétiques animales ou végétales, diversification des activités...

Pour finir, un des apports fondamentaux du programme SMILO, et ici du projet ISOS, dont il faut garder l'essence et l'apport dans l'avenir, est l'instauration et le maintien dans le temps d'une concertation entre acteurs privés, publics et de la société civile au travers des comités insulaires.





RECOMMANDATIONS PRIORITAIRES



Les principales recommandations sur la thématique « Patrimoines bâti et naturel » sont présentées en direction de quatre publics-cibles clefs :



Recommandations à l'attention des décideurs politiques européens et nationaux

1

Soutenir le renforcement des interactions entre territoires insulaires, notamment en les encourageant à s'impliquer dans des réseaux tels que SMILO, PIM, ou GLISPA et en contribuant directement à ces réseaux d'échanges.

2

Promouvoir les démarches concertées entre les zones continentales proches des îles et les îles elles-mêmes, afin de développer plus efficacement les synergies naturelles et de fournir le financement des actions mises en place par des organismes publics et de bénéficier d'une assiette fiscale plus large (participation à des projets et/ou événements conjoints, comités municipaux ou intercommunautaires, par exemple).

3

Accorder, de manière durable, des moyens supplémentaires aux services qui ont à gérer les spécificités « île ».

4

Faire évoluer les réglementations les moins adaptées aux contraintes insulaires, et/ou assouplir leur interprétation, notamment dans l'aménagement du territoire et l'architecture, mais aussi en matière de zones protégées, zones de submersion, plages et activités marines à proximité.

Exemples d'évolutions réglementaires souhaitables :

- Prendre en compte les spécificités, la vulnérabilité et l'endémicité dans les directives communes et normatives, car elles intègrent parfois insuffisamment les spécificités insulaires ;
- Rendre la protection du patrimoine compatible avec la nécessité d'introduire des équipements et systèmes de production d'énergie à base de solaire ou d'éolien à petite et moyenne échelles ;
- Inclure des clauses visant à améliorer la résilience des systèmes anthropisés et naturels des petites îles, notamment dans le domaine de la résistance au dérèglement climatique (mécanismes d'alerte, normes de construction et d'entretien du patrimoine historique, choix des matériaux de construction et entretien) ;
- Encourager une hiérarchisation des différentes réglementations s'appliquant à chaque île (par exemple en France : Loi sur la protection des sites vs Loi sur la transition énergétique) ;
- Encourager la mise à jour des accords internationaux et des directives-cadres qui ne tiennent compte ni des évolutions récentes ni des cadres conceptuels et fonctionnels existants (exemple : Directives sur l'habitat et les oiseaux pour la conservation de la nature.)

5**Améliorer et mettre en œuvre efficacement les incitations** (par exemple fiscales) **et les pénalisations.**

L'adoption de mesures concrètes applicables aux îles en matière de fiscalité permettrait, par exemple, que la TVA sur le transport des matériaux sur les îles ou les charges sociales soient réduites, tout en permettant la défiscalisation de la restauration du patrimoine architectural et naturel, en particulier. D'autres mesures pourraient inclure l'augmentation de la taxe sur les passages maritimes en affectant les nouvelles recettes au financement de projets/plans de gestion durable⁶.

6**Renforcer la protection des espèces** animales et végétales dans les écosystèmes terrestres et marins.

La biodiversité insulaire est en effet particulièrement vulnérable du fait de la faible étendue des écosystèmes et des risques d'introduction d'espèces nuisibles. Ces évolutions sont en lien avec les fréquentations touristiques importantes et croissantes, ainsi qu'avec le dérèglement climatique. Intégrer cette protection systématiquement dans les documents de planification et dans les infrastructures créées ou rénovées (ex : nichoirs à chauve-souris).

Ce renforcement pourrait notamment s'appuyer sur la **création de la notion d'habitat prioritaire dans le cadre d'un « Habitat île »** dans l'Annexe de la Directive Habitats, comme le proposent de récents travaux de recherche.



⁶ La taxe, instituée par la loi Barnier de 1995, fait participer les passagers de transport maritime à la protection des espaces protégés qu'ils débarquent ou non sur ceux-ci (<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025055944>).



Recommandations à l'attention des bailleurs de fonds

1

Mobiliser des financements supplémentaires de manière innovante et plus massive, tant en matière de provenance (Fonds vert climat, fonds agricoles ou liés à l'urbanisme, mécénat, financements participatifs), de nature (dons, dotations particulières, partenariats public-privé), que de destination (en particulier activités de fonctionnement qui ne rentrent pas toujours dans les actions finançables).

2

Faire circuler l'information, encore plus intensivement, **entre gestionnaires** de territoires insulaires sur les résultats des projets financés par les différents bailleurs, traitant de la gestion du patrimoine insulaire.



3

Continuer d'appuyer financièrement les initiatives de réseaux insulaires (SMILO, PIM, GLISPA...), en mettant en avant les résultats concrets et mesurés scientifiquement en termes de qualité et de durabilité des patrimoines bâti et naturel. Effectuer des évaluations périodiques de ces financements et en publier les résultats.

4

Favoriser les échanges de résultats d'études et d'opérations sur sites pilotes pour faciliter l'essaimage des bonnes expériences et pour éviter de recourir à de nouveaux financements pour des besoins déjà financés précédemment.



Recommandations à l'attention des chercheurs, entreprises, associations et start-up innovantes

- 1 Poursuivre et intensifier la recherche afin de mieux connaître et comprendre les espaces insulaires**, leurs ressources et leurs pressions (notamment les espèces locales et exotiques, le paysage, les questions socio-économiques, la réglementation, la production agricole, le développement local et social, la culture, etc.). Créer des programmes de recherche sur le patrimoine insulaire, matériel ou immatériel, avec la participation de chercheurs pour une application plus rapide et plus harmonieuse des résultats de recherche. Diffuser les résultats, notamment dans les réseaux sociaux.
- 2 Soutenir le lancement de start-ups de projets innovants adaptés aux milieux littoraux et insulaires** (par exemple sur des matériaux spécifiquement adaptés aux conditions de bord de mer), inspirés par le modèle du partenariat public-privé lancé par l'Europe⁷.
- 3 Mieux diffuser les résultats et les transferts** des connaissances vers les acteurs locaux, tout en assurant une meilleure information permanente aux divers publics.
- 4 Donner une forte priorité aux actions concrètes et durables**, tout en privilégiant les technologies à bas coûts et à maintenance légère.
- 5 Mieux aligner les priorités en matière de recherches sur les stratégies et besoins locaux.** Associer les universités et étudiants aux recherches sur les innovations dans les îles. Organiser des ateliers de réflexion avec les milieux universitaires.
- 6 Faire travailler les chercheurs sur les évaluations des surcoûts des infrastructures en lien avec la transition énergétique** pour mieux les comprendre, mieux les intégrer (pour argumenter vis-à-vis des bailleurs) et éventuellement les faire baisser (s'ils ne sont pas justifiés ou s'ils sont évitables).
- 7 Développer des applications** permettant de recevoir les informations directes sur les enjeux de conservation et les bons comportements (exemple : aide au mouillage), mais aussi de relever et de diffuser les informations d'urgence (risques incendies, pollutions, tsunamis...);
- 8 Mieux partager les expériences ayant recours aux innovations** pour bien en mesurer les limites (durabilité, praticité, rusticité...) et à des savoir-faire particuliers (capacité d'entretien de matériel technologique par exemple).

⁷ Exemple du projet de recherche/innovation HEROMAT, qui a permis la mise au point de nouveaux matériaux et ainsi l'allongement de l'intervalle entre les opérations de restauration (avec une augmentation de la durée de vie des bâtiments et une diminution des investissements dans le nettoyage et la protection).



Recommandations à l'attention des acteurs locaux des îles

1

Poursuivre et intensifier les efforts dans le domaine de l'éducation en matière de protection du patrimoine bâti et naturel, pour les insulaires et les touristes.

Soutenir les actions directes (amélioration et harmonisation de la signalétique, mise en valeur des lieux d'intérêt – avec intégration du handicap –, identification et contrôle des menaces), autant que les actions indirectes de sensibilisation, formation, éducation, etc.

Favoriser les rencontres et la transmission par l'oral.

Développer des formations obligatoires pour les agents de patrouilles en milieux naturels.

Former sur place un réseau de «greeters» (bénévoles pour visites-valorisation de territoire).

Mettre des livrets explicatifs pour une meilleure préservation du patrimoine des îles à disposition des intermédiaires de locations.

S'appuyer sur les programmes pédagogiques des aires marines éducatives (par exemple ceux des **îles d'Hyères et de Lérins** en France).

2

Connaître et mieux contrôler les comportements touristiques, pour éviter les impacts terrestres comme marins **et encourager la responsabilisation individuelle des touristes.**

Valoriser les comportements positifs des touristes et, par ailleurs, prévenir et sanctionner tous les comportements négatifs possibles. Comme cela est fait par exemple pour l'interdiction de la collecte de pierres sur des sites sensibles en Grèce, ou des galets, des coquillages ou des plantes sur des plages italiennes et françaises.

Développer la sensibilisation au patrimoine dès l'embarcadère bateau (affichage, TV...).

Définir des capacités et des plafonds de fréquentation pour chaque île et donner la possibilité aux Préfets et Maires de réglementer sur la base de critères environnementaux mesurables, à réviser périodiquement.



3 **S'assurer que**, de manière systématique, **les concertations et décisions majeures** intéressant le court comme le long terme des îles **impliquent le plus d'acteurs locaux** possibles et que la culture et la connaissance locales sont intégrées étroitement dans ces concertations et décisions (par exemple par la mise en place de comité insulaires).

4 **Favoriser et étendre les pratiques d'agriculture et de pêche durables**

dans les îles et, en particulier, le recours à des technologies « écologiques ».

Accompagner les agriculteurs et éleveurs présents et actifs dans les îles dans l'obtention des labels vertueux, mettre en valeur leurs initiatives (sites Internet, brochures).

Intégrer les bonnes pratiques et les labels d'authenticité.

Faire connaître les actions de formation professionnelle à ces types d'activités agro-sylvo-pastorales et halieutiques auprès des praticiens en place ou en installation.



5 **Continuer à intégrer la résilience aux dérèglements climatiques** dans les programmes agro-sylvo-pastoraux, notamment en promouvant des cultures et activités ancestrales après évaluation (par exemple variétés végétales ou animales robustes et adaptées aux milieux insulaires). Faire appliquer les règlements protégeant contre la montée du niveau de la mer, notamment de manière préventive (respect des exigences juridiques en bord de mer).

6 **Identifier** le plus en amont possible **les pertes** et abandons potentiels **des activités et pratiques traditionnelles**, évaluer leurs effets et mettre en place les mécanismes préventifs requis. Favoriser, par exemple, les bateaux d'intérêts patrimoniaux (BIP)⁸.

7 **Continuer les aménagements positifs** (par exemple plantations pour renforcer la lutte contre l'érosion, mise en place de réserves biologiques intégrales), notamment **les approches dites de « Solutions fondées sur la nature »**, ainsi que les **destructions de bâtiments** en contravention avec les réglementations.

8 **Intensifier la prévention des incendies** par une meilleure gestion des enjeux, particulièrement dans les lieux où les activités agricoles, forestières et/ou pastorales ont été abandonnées et à la marge des milieux urbanisés.

9 **S'assurer que les patrimoines bâti et naturel font l'objet d'une attention comparable**, quelle qu'en soit la valeur absolue sur une île donnée, en particulier en les réunifiant comme l'a fait l'UNESCO.

10 **Développer des guides à destination du grand public pour la préparation aux catastrophes**. Ces guides peuvent être liés à des documents programmatiques à destination des professionnels des secteurs concernés.

⁸ <https://www.patrimoine-maritime-fluvial.org/navires-du-patrimoine/demande-de-labelisation/>



**ANNEXE, BIBLIOGRAPHIE
& ICONOGRAPHIE**



ANNEXE

Les critères « Patrimoine mondial » de l'UNESCO

Source : Site de l'UNESCO

- 1) **Représenter** un chef-d'œuvre du génie créateur humain ;
- 2) **Témoigner** d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages
- 3) **Apporter** un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue
- 4) **Offrir** un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une période ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine
- 5) **Être** un exemple éminent d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer, qui soit représentatif d'une culture (ou de cultures), ou de l'interaction humaine avec l'environnement, spécialement quand celui-ci est d'une mutation irréversible
- 6) **Être** directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle (le Comité considère que ce critère doit de préférence être utilisé conjointement avec d'autres critères)
- 7) **Représenter** des phénomènes naturels remarquables ou des aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelles
- 8) **Être** des exemples éminemment représentatifs des grands stades de l'histoire de la terre, y compris le témoignage de la vie, de processus géologiques en cours dans le développement des formes terrestres ou d'éléments géomorphologiques ou physiographiques ayant une grande signification
- 9) **Être** des exemples éminemment représentatifs de processus écologiques et biologiques en cours dans l'évolution et le développement des écosystèmes et communautés de plantes et d'animaux terrestres, aquatiques, côtiers et marins
- 10) **Contenir** les habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation in situ de la diversité biologique, y compris ceux où survivent des espèces menacées ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation



RESSOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

UNESCO Monde et Europe

<https://whc.unesco.org/en/conventiontext/>

<https://whc.unesco.org/en/guidelines/>

<https://whc.unesco.org/fr/criteres/>

<https://www.google.com/culturalinstitute/about/wonders/>

<http://www.discoveringgalapagos.org.uk/discover/sustainable-development/sustainable-tourism/managing-ecotourism-in-galapagos/>

Principes stratégiques SMILO

http://www.smilo-program.org/images/2-Label/principe_strat%C3%A9giques/A_PRINCIPES_STRATEGIQUES.pdf

Risques et impacts liés à la surfréquentation touristique

<https://www.triphobo.com/blog/travel-destinations-ravaged-by-tourism>

<https://www.thephuketnews.com/phi-phi-in-dire-straits-coral-extinction-overtourism-threaten-island-sustainability-55311.php#05hFJ347xoPc0bbX.97>

Résilience (en anglais)

<http://www.glispa.org/>

<https://impact.glispa.org/stories/s/p6zn-ev76>

<https://www.asla.org/climateadvocacy.aspx>

Produits innovants pour la protection du patrimoine bâti insulaire

<http://www.hgp.rs/>

Tourisme durable aux Galapagos

<https://www.galapagos.org/travel/travel/sustainable-tourism/>

Association NosyTanikely (Madagascar)

<http://www.tanikely.com/>

Comités insulaires et exemples de bonnes pratiques

Actes des Ateliers techniques ISOS, Cannes, décembre 2018

Création d'un « Habitat île » dans l'Annexe de la Directive Habitats

P.Emmanouilidou, L'île : nouvel objet juridique. Vers un statut particulier pour les îles de la Méditerranée, 497 pp, décembre 2018.

ICONOGRAPHIE

Couverture

Iles de Lérins
©Jérôme Kélagopian
Ville de Cannes - Archipel Lérins

page 3

Ile de Capraia
©Giorgio Costa
Région Sardaigne

page 5

Iles Lavezzi, Corse
©Louis-Marie Préau 2011
Conservatoire du littoral/PIM

page 6

Plage de Spalmatore, Tavolara
©Egidio Trainito
Area Marina Protetta Tavolara

page 7

Tavolara
©Louis-Marie Préau 2008
Conservatoire du littoral/PIM

page 8

Dentex
©E.Volto
Office de l'Environnement Corse

page 9

Tavolara molara
©Louis-Marie Préau 2008
Conservatoire du littoral/PIM

page 10

Ile Asinara, Sardaigne
©Giorgio Costa
Région Sardaigne

page 11

Punta Scorno, île de San Pietro, Sardaigne
©Foto Giorgio Costa
Région Sardaigne

page 12

Iles Cerbicale, Corse
©Louis-Marie Préau 2011
Conservatoire du littoral/PIM

page 13

Fréquentation touristique
©Culioli
Office de l'Environnement Corse

page 14

Tursiops truncatus
©Bonnenfant
Office de l'Environnement Corse

page 15

Echauguette Fort royal, île Sainte Marguerite
©Ville de Cannes - Archipel Lérins

page 16

Petit langoustier, France
©Louis-Marie Préau 2008
Conservatoire du littoral/PIM

page 17

Carloforte île de San Pietro, Sardaigne
©Teravista
Région Sardaigne

page 18

Fort Royal Sainte-Marguerite
©Axidrone
Ville de Cannes - Archipel Lérins

page 19

Iles Lavezzi, Corse
©Bonnenfant
Office de l'Environnement Corse

page 21

Ile Asinara, Sardaigne
©Giorgio Costa
Région Sardaigne

page 23

Port Cros
©Louis-Marie Préau 2010
Conservatoire du littoral/PIM

page 24

FornoCalce
©Egidio Trainito
Area Marina Protetta Tavolara

page 25

Etang du Batéguier, île Sainte Marguerite
©Ville de Cannes - Archipel Lérins

page 27

Tedja Liscia, Tavolara
©Egidio Trainito
Area Marina Protetta Tavolara

page 28

Petit langoustier, Porquerolles
©Louis-Marie Préau 2009
Conservatoire du littoral/PIM

page 29

Volcanic vineyards in La Geria, Lanzarote, canary islands, Spain
©Eloi Omella
istock

page 30

Ile de Capraia
©Giorgio Costa
Région Sardaigne

Green house worker hands planting seedlings
©VladTeodor
istock

page 31

Vignes à Porquerolles
Pixabay

page 32

MedINA

page 33

Iles Lavezzi, Corse
©Louis-Marie Préau 2011
Conservatoire du littoral/PIM

page 34

Tavolara ©Pixabay

page 35

St Honorat et le monastère fortifié
© Jérôme Kélagopian
Ville de Cannes - Archipel Lérins

page 36

Iles Cerbicale, Corse
©Louis-Marie Préau 2011
Conservatoire du littoral/PIM

page 37

Bateliers
©Bonnenfant
Office de l'Environnement Corse

page 38

Galapagos sea lions
©guenterguni
istock

page 39

Ile de Porquerolles ©Pixabay

page 41

Cloître supérieur tour-monastère
© Jérôme Kelagopian
Ville de Cannes - Archipel Lérins

page 42

Monastère fortifié
©Ville de Cannes - Archipel Lérins

page 43

Cimetière de Crimée Ste Marguerite
© Ville de Cannes - Archipel Lérins

page 44

Plaisance
©Culioli
Office de l'Environnement Corse

page 45

Ile Asinara, Sardaigne
©Foto Giorgio Costa
Région Sardaigne

page 46

Sterna hirundo
©Culioli
Office de l'Environnement Corse

page 48

Hippocampus ramulosus
©E.Volto
Office de l'Environnement Corse

page 49

Grand ribaud
©Louis-Marie Préau 2009
Conservatoire du littoral/PIM

page 51

Fréquentation touristique
©Bonnenfant
Office de l'Environnement Corse

page 52

Pêche professionnelle
©Bonnenfant
Office de l'Environnement Corse

page 53

Parazoanthus axinellae
©E.Volto
Office de l'Environnement Corse

page 54

Calanque de Piana, Corse
©joningall
istock

page 58

Corse ©Pixabay

page 60

Molara Tavolara
©Louis-Marie Préau 2008
Conservatoire du littoral/PIM



CONSERVER
& VALORISER
LE PATRIMOINE
INSULAIRE






Interreg 
 UNION EUROPÉENNE
 UNIONE EUROPEA
MARITTIMO-IT FR-MARITIME
 Fonds européen de développement régional
 Fondo Europeo di Sviluppo Regionale


ISOS
ISOLE SOSTENIBILI

Création graphique Département du Var

